



Décret du 14 mars 2019

CLIS Fessenheim – 21 mai 2019





Objet du décret du 14 mars 2019

Décret du 14 mars 2019 « *codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire* »

- Création de la **partie réglementaire du code de l'environnement et codification de huit décrets « nucléaires »**, notamment le décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 (décret « procédures ») ;
- La plupart des dispositions sont codifiées **à droit constant**.
- Certaines dispositions complémentaires visent à :
 - Assurer la bonne **articulation avec les dispositions nouvelles**, par exemple l'évaluation environnementale des projets,
 - Assurer la **mise en œuvre de certaines dispositions législatives** créées en 2015 (loi TECV), 2016 (ordonnance nucléaire), 2017 (loi relative au statut des Autorités administratives indépendantes) : CLI, Collège de l'ASN, transposition des directives IED et Seveso.



Contenu du décret du 14 mars 2019

Codification de huit décrets « nucléaires » :

- décret n° 2007-830 du 11 mai 2007 relatif à la nomenclature des installations nucléaires de base,
- décret n° 2007-831 du 11 mai 2007 fixant les modalités de désignation et d'habilitation des inspecteurs de la sûreté nucléaire,
- décret n° 2007-1368 du 19 septembre 2007 relatif à la mise à disposition à temps partiel de certains fonctionnaires de l'État auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire,
- décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié, relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives,
- décret n° 2007-1572 du 6 novembre 2007 relatif aux enquêtes techniques sur les accidents ou incidents concernant une activité nucléaire,
- décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base,
- décret n° 2008-1108 du 29 octobre 2008 relatif à la composition du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire,
- décret n° 2010-277 du 16 mars 2010 relatif au Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité en matière nucléaire.



Contenu du décret du 14 mars 2019

Principales dispositions nouvelles :

- CLI : participation des membres étrangers aux CLI, réunion ouverte au public au moins une fois par an ;
- Procédure d'agrément des organismes extérieurs experts ;
- Organisation de la commission des sanctions, procédure pour le prononcé des amendes administratives ;
- Inventaire périodique des substances dangereuses (Seveso) ;
- Suppression de la notice dans la demande de création d'une installation – les infos de la notice (capacités techniques et financières du pétitionnaire) sont désormais dans le dossier, soumis à enquête publique ;
- Contenu de l'étude d'impact – aligné sur le code de l'environnement existant ;
- Prise en compte du risque de malveillance dans la présentation du rapport de sûreté ;
- Procédure d'évaluation environnementale et de la participation du public : mise en cohérence avec la réforme de l'évaluation environnementale de 2016, pour la création, le démantèlement, et les modifications substantielles ;



Contenu du décret du 14 mars 2019

Principales dispositions nouvelles :

- Modalités de consultation du CoDERST pour les prescriptions relatives aux prélèvements et rejets ;
- Procédure de changement d'exploitant ;
- Principe de réexamen périodique quinquennal de la politique de protection des intérêts et du système de gestion intégrée (s'ajoute au réexamen décennal de sûreté) ;
- Transposition des directives IED et Seveso III aux INB et codification des dispositions transposant la directive « Quotas CO₂ » ;
- Modalités d'homologation des décisions relatives au transport de substances radioactives et aux ESPN ;
- Assermentation unique des inspecteurs ;
- Modalités de communication des lettres de suite d'inspection aux exploitants, et de publicité (délai de publication < 4 mois)...





Merci de votre attention

